

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/13

Séance du 26 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel
M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.10.2. Tarifs

Fixation de la participation financière aux animations – Été 2026

Monsieur le Maire expose que les communes de Bernex et de la Chapelle d'Abondance avaient manifesté début 2025 leur souhait de reprendre à leur charge l'ensemble des animations financées par l'Office de Tourisme du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (OTPEVA) sur leur territoire. Il précise que la commune de Bernex, ayant repris la compétence animation, proposera au cours de l'Été 2026 trois ateliers dénommés « Nature peinture », « Customize ton t-shirt Bernex » et « Si Bernex m'était conté » et souhaite que chaque participant à ces ateliers verse une participation financière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant de la participation financière aux ateliers proposés par la commune ainsi qu'il suit :

- Nature peinture : 3,00 € par participant
- Customize ton t-shirt Bernex : 4,00 € par participant
- Si Bernex m'était conté : 3,00 € par participant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

